

le d'édélit

McGill DAILY le d'édélit
DPS SPD
DAILY PUBLICATIONS SOCIETY
SOCIÉTÉ DES PUBLICATIONS DU DAILY

Publié par la société des publications du Daily,
une association étudiante de l'Université McGill

L'INDUSTRIE MUSICALE À QUÉBEC

RENCONTRE AVEC MARIUS LARUE

P. 10-11



TI • E AR & SP EC

2 JUIN

13 JANVIER

RÉDACTION

2075 Boulevard Robert-Bourassa, bureau 500
Montréal (Québec) H3A 2L1
Téléphone : +1 (514) 398-6784

Rédactrice en chef
rec@delitfrancais.com
Lara Benattar

Actualités
actualites@delitfrancais.com
Juliette De Lamberterie
Rafael Miró

Culture
artsculture@delitfrancais.com
D'johé Kouadio
Audrey Bourdon

Société
societe@delitfrancais.com
Opinion - Grégoire Collet
Enquêtes - Antoine Milette-Gagnon

Philosophie
philosophie@delitfrancais.com
Simon Tardif

Coordonnateur de la production
production@delitfrancais.com
Niels Ulrich

Coordonnateur-riche-s visuel
visuel@delitfrancais.com
Iyad Kaghad
Béatrice Malleret

Multimédias
multimedias@delitfrancais.com
Vincent Morreale

Coordonnatrices de la correction
correction@delitfrancais.com
Mélina Nantel
Emma Raiga-Clemenceau

Webmestre
web@delitfrancais.com
Mathieu Ménard

Coordonnateur-riche-s réseaux sociaux
reso@delitfrancais.com
Lucile Jourde Moalic
Paul Llorca

Contributeurs
David D'Astou, Augustin Décarie, Marc-Antoine Gervais, Louis Thomas Kelly, Mahaut Engerant, Ange Auder, Fatima Silvestro

Couverture
Iyad Kaghad
Béatrice Malleret

BUREAU PUBLICITAIRE

3480 rue McTavish, bureau B•26
Montréal (Québec) H3A 0E7
Téléphone : +1 (514) 398-6790
ads@dailypublications.org

Publicité et direction générale
Boris Shedov

Représentante en ventes
Letty Matteo

Photocomposition
Mathieu Ménard

The McGill Daily
coordinating@mcgilldaily.com
Lydia Bhattacharya

Conseil d'administration de la SPD
Lydia Bhattacharya, Boris Shedov, Nouëdyn Baspin, Julian Bonello-Stauch, Juliette De Lambertine, Iyad Kaghad, Phoebe Pannier et Sébastien Oudin-Filipecki (chair)

Les opinions exprimées dans les pages du Délit sont celles de leurs auteur-e-s et ne reflètent pas les politiques ou les positions officielles de l'Université McGill. Le Délit n'est pas affilié à l'Université McGill.

L'usage du masculin dans les pages du Délit vise à alléger le texte et ne se veut nullement discriminatoire. Les opinions de nos contributeurs ne reflètent pas nécessairement celles de l'équipe de la rédaction. Le Délit (ISSN 1192-4609) est publié la plupart des mardis par la Société des publications du Daily (SPD). Il encourage la reproduction de ses articles originaux à condition d'en mentionner la source (sauf dans le cas d'articles et d'illustrations dont les droits ont été auparavant réservés). L'équipe du Délit n'endosse pas nécessairement les produits dont la publicité paraît dans le journal. Imprimé sur du papier recyclé format tabloïde par Imprimeries Transcontinental Transmag, Anjou (Québec).

La présomption d'innocence, énième fardeau des victimes d'agressions sexuelles?

LARA BENATTAR, NIELS ULRICH ET IYAD KAGHAD
Le Délit

En décembre dernier, le dossier concernant Gilbert Rozon et les actions judiciaires intentées par les 14 victimes auprès du DPCP ont longuement animé le débat collectif québécois. Le rejet de 13 des 14 plaintes par celles que l'instance publique appelle "courageuses" a provoqué une vague de déception parmi les victimes et, plus largement, un sentiment d'impuissance face au système judiciaire canadien.

Il est premièrement important de souligner la déconnection manifeste qui s'opère entre la population et les acteurs du pouvoir judiciaire, induisant une incompréhension critique des fondements des principes juridiques garants du socle démocratique de l'État canadien.

En ce sens, la mise à niveau pédagogique offerte en page 7 nous permet de mieux saisir la nécessité de la norme de la preuve hors de tout doute raisonnable et du fardeau de la preuve en droit criminel canadien. Il est, en soi, toujours préférable de voir un criminel en liberté - puisqu'il reste potentiellement condamnable juridiquement - plutôt qu'un innocent en prison.

Cependant, nous jugeons important de rappeler que le sort réservé aux victimes de crimes sortant du champ d'efficacité de l'application du droit crée de très lourds problèmes.

Bien que nous croyons que le système juridique canadien est garant des droits de tout justiciable pouvant s'en prémunir, il est pertinent de s'intéresser au rôle du droit dans l'étab-

lisement des normes sociétales. Ainsi, nous jugeons particulièrement nécessaire d'interroger l'historicité du droit et son rôle dans l'articulation des oppressions systémiques. Par exemple, l'activiste féministe noire américaine Angela Davis rappelle dans *Women, Race and Class* que les premières lois contre le viol aux États-Unis condamnaient uniquement les hommes racisés ayant violé des femmes blanches. En ce sens, le processus par lequel le droit se façonne à travers le temps est tributaire de la socialité inhérente à l'époque. S'il est normal de trouver aberrant le droit légitimant la possession d'esclave sexuelle au 17^{ième} siècle, il est souhaitable de trouver problématique la difficulté en 2019 de voir condamné-e-s en droit criminel les coupables d'agressions sexuelles.

Nous souhaitons souligner dans ce contexte le poids du fardeau des victimes, qui se voient pénalisées de multiples façons. L'action même de mener des démarches juridiques au criminel au Canada représente une lourde épreuve qui s'ajoute ainsi aux pressions auxquelles font face les victimes d'agressions sexuelles. Dans cette perspective, il est légitime de porter un regard critique sur le fondement normatif qui, a priori, contraint les victimes d'agressions sexuelles à se tourner vers le droit civil pour recourir à leur droit légitime d'intenter une poursuite judiciaire. D'abord faites victimes, elles se voient ensuite dans l'impossibilité de poursuite au criminel à cause de l'inadéquation

entre la typologie du crime commis et l'application de loi et enfin en grande difficulté à l'approche de poursuites au civil en cause de moyens financiers généralement moins élevés : si les poursuites au civil coûtent chers aux hommes, elles coûtent du fait des inégalités salariales encore plus cher aux femmes. Étant donné la multiplicité des rôles que les femmes se voient obligées d'assumer simultanément, elles peuvent aussi manquer du temps nécessaire à l'engagement dans des procédures coûteuses et chronophages.

S'ajoute le poids des nombreux stéréotypes sur la psychologie des femmes - encore profondément empreints dans l'inconscient collectif. Les victimes sont continuellement critiquées pour être supposément dans l'exagération, en recherche d'attention publique ou de compensation financière. L'aveu est aussi souvent synonyme d'une marque de faiblesse et les victimes peuvent craindre le rejet de leur communauté. Se retrouver seule devant le droit, devant des codes et des terminologies parfois abstraits, rendent les procédures extrêmement laborieuses. L'impression de solitude déjà ressentie dans le contexte d'agression sexuelle est exacerbée par ces contraintes institutionnelles.

Dans une perspective intersectionnelle, le fardeau qui pèse sur les femmes victimes d'agression sexuelle est d'autant plus fort. À l'intersection entre le racisme et le sexisme, les femmes racisées se retrouvent dans des situations d'oppressions multiples auxquelles viennent s'ajouter les autres marqueurs identitaires qui sont sources d'oppression. Les expériences

des femmes racisées et en situation de précarité financière sont différentes de celles des femmes blanches de classes moyennes. Par ailleurs, les femmes racisées ont été historiquement plus fréquemment victimes d'agressions sexuelles que les femmes blanches - le viol des femmes noires n'étant pas considéré comme criminel ni pénalisé jusqu'à très récemment en Amérique du Nord.

Selon Kimberlé Crenshaw, théoricienne de l'intersectionnalité, les femmes noires aux États-Unis victimes d'agressions sexuelles sont soumises à une lourde pression de la part de leur communauté. Crenshaw voit cela comme une manifestation des contradictions qui peuvent apparaître entre les activistes anti-racistes et féministes. Crenshaw souligne que pour ne pas renforcer les stéréotypes au sujet des hommes noirs et leur stigmatisation, étant vus comme des personnes plus violentes que les autres, « sauvages » et parfois hypersexualisés, l'on recommande aux femmes noires de ne pas dénoncer publiquement leur agresseur, quand il s'agit d'un homme noir.

Nous pourrions énumérer les obstacles psychologiques à l'aveu des victimes d'agressions sexuelles sans voir pointer la fin de la liste. De ce fait, la différence entre le nombre d'agressions sexuelles reportées et celles qui ont lieu est très probablement criante. S'il n'est pas désirable que la présomption d'innocence soit réformée, il demeure urgent de penser l'historicité des systèmes juridiques de façon à envisager le soulagement des victimes d'agressions sexuelles. ☺

De la Faculté de droit au cabinet

D. Lametti devient ministre de la Justice suite au remaniement du gouvernement Trudeau.

DAVID D'ASTOUS
Contributeur

David Lametti, professeur à la Faculté de droit de McGill, accède au ministère de la Justice à la faveur du plus récent remaniement ministériel du gouvernement Trudeau. Il faut dire que la main du premier ministre a été quelque peu forcée suite au départ inattendu de Scott Brison du Conseil du Trésor ; c'est son deuxième remaniement en moins de six mois, à neuf mois des élections. Prof. David Lametti vient remplacer Jody Wilson-Raybould, affectée quant à elle au plus petit ministère des Anciens combattants.

Qui est David Lametti?

Ancien étudiant à la Faculté de droit de McGill, il a entrepris des études juridiques à Yale puis à Oxford avant de revenir à son *alma mater* pour y enseigner. C'est là qu'il s'est fait reconnaître pour son expertise marquée dans les domaines de la propriété privée et de la propriété intellectuelle.

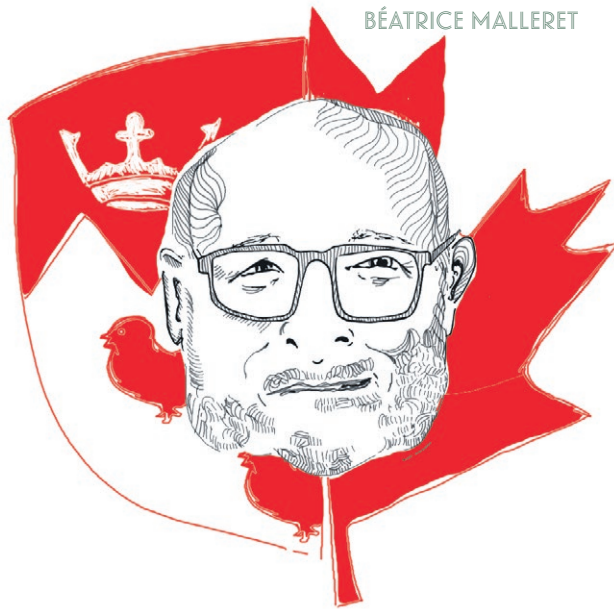
Reconnu pour sa rigueur et sa grande expérience, il y est professeur pendant près de deux décennies avant de se lancer en politique en 2015, année où il est élu dans la circonscription de LaSalle-Émard-Verdun. Le doyen de la Faculté, Prof. Robert Leckey, n'avait d'ailleurs que de bons mots à lui adresser pour célébrer son nouveau poste au ministère de la Justice, tenant du même coup à rappeler à tout un chacun qu'il détenait toujours son poste de professeur, bien qu'il soit temporairement absent à la Faculté.

Un coup de dé bien calculé

Ce sera donc sur un juriste très expérimenté que Justin Trudeau pourra compter pour s'occuper des dossiers du ministère de la Justice. Mais plus qu'une bonne nomination, c'est un coup stratégique que le premier ministre tente de jouer. À neuf mois des élections, l'addition d'un siège pour le Québec, un neuvième au sein du cabinet ministériel, aidera sans doute à charmer les électeurs-rices québécois-es, auprès desquel-le-s le Parti libéral espère faire des gains pour compenser la grogne qui s'élève dans l'Ouest compte tenu des événements entourant l'achat du pipeline Trans Mountain.

C'est sans parler du fait que les dossiers actuellement importants

BÉATRICE MALLERET



« David Lametti hérite donc de dossiers importants, comme [...] la nouvelle Loi sur le cannabis [...] la taxe sur le carbone, la réforme du droit pénal, ainsi que la loi encadrant l'aide médicale à mourir »

à la Justice sont particulièrement préoccupants pour plusieurs Québécoises et Québécois, et que le gouvernement Legault nouvellement élu pourrait invoquer la clause dérogatoire pour interdire les signes religieux.

David Lametti hérite donc, outre son poste d'éventuel interlocuteur avec le gouvernement Legault, de dossiers importants, comme par exemple la nouvelle Loi sur le cannabis, où des ajustements sont encore nécessaires et souhaitables pour plusieurs. On peut aussi noter la taxe sur le carbone, la réforme du droit pénal, ainsi que la loi encadrant l'aide médicale à mourir, qui a fait beaucoup de bruit dans la foulée de l'affaire Audrey Parker,

car elle est jugée trop restrictive. Le cas de cette femme touchée par un cancer du cerveau avait fait couler beaucoup d'encre l'automne dernier, alors qu'elle lançait un cri du cœur, protestant qu'elle perdrait la capacité mentale requise pour recevoir l'aide médicale à mourir le moment venu.

Il semble donc pertinent de rappeler que le Professeur Lametti avait voté contre le projet de loi en 2016, considérant lui aussi sa procédure comme étant trop restrictive. Sa nomination au ministère de la Justice ouvre donc la porte à, et peut faire espérer, un intérêt renouvelé pour une modification de la loi, ce que sa prédécesseure n'avait pas souhaité faire. ☹

Quelques changements mineurs

Outre la nomination de David Lametti au ministère de la Justice, plusieurs autres changements, bien que mineurs, ont été effectués au Conseil des ministres :

- Jody Wilson-Raybould, nouvelle ministre des Anciens combattants, anciennement ministre de la Justice
- Jane Philpott, nouvelle présidente du Conseil du Trésor, anciennement affectée aux Services aux Autochtones
- Bernadette Jordan, nouvelle ministre du Développement économique rural.
- Seamus O'Regan, nouveau ministre des Services aux Autochtones, auparavant ministre des Anciens combattants

La Société des publications du Daily recueille des candidatures pour son conseil d'administration.

La presse étudiante vous passionne, et vous souhaitez contribuer à sa pérennité et à son amélioration?

Est-ce que la gouvernance, les règlements et l'écriture de propositions sont votre tasse de thé? Dans ce cas, vous devriez envisager de soumettre votre candidature pour le **Conseil d'administration de la Société des publications du Daily**.



Les administrateurs.trices de la SPD se rencontrent au moins une fois par mois pour discuter de l'administration du McGill Daily et du Délit, et ont l'occasion de se prononcer sur des décisions liées aux activités de la SPD. Les membres du conseil peuvent aussi s'impliquer dans divers comités, dont les objectifs vont de la levée de fonds à l'organisation de notre série annuelle de conférences sur le journalisme.

Les postes doivent être occupés par des étudiant.e.s de McGill dûment inscrit.e.s à la session d'hiver 2019 et en mesure de siéger jusqu'au 30 juin 2019, ainsi qu'un.e représentant.e des cycles supérieures et un.e représentant.e de la communauté.

Pour déposer votre candidature, visitez dailypublications.org/how-to-apply/?l=fr

Questions? Écrivez à chair@dailypublications.org pour plus d'info!



Le Délit et The McGill Daily déménagent à un autre endroit sur le campus!

Dès le 23 janvier, retrouvez-nous au:
680 rue Sherbrooke O., Bureau 724

Soutien à la communauté Unis'tot'en

Les associations mcgilloises dénoncent la violation des droits territoriaux autochtones.

LUCILE JOURDE-MOALIC
Coordinatrice Réseaux

Le 14 janvier dernier, alors que le *McGill Daily* publiait en première page une photo de l'intrusion des Forces armées canadiennes dans un territoire Gidumt'en, les affaires autochtones de l'Association Étudiante de l'Université McGill (AÉUM, *SSMU* en anglais, *ndlr*) et l'Alliance des étudiants autochtones (*Indigenous Student Alliance*, *ISA* en anglais, *ndlr*) appelaient au rassemblement des McGillois·es en soutien à la communauté Unis'tot'en.

« Ma communauté hurle, mais rien ne se passe. Nous avons besoin de vous pour continuer à partager notre message »



La communauté Unis'tot'en détient, par la loi *Wet'suwet'en*, le droit juridique de contrôler l'accès à leurs territoires, dont celui de Gidumt'en, situé au nord de la Colombie-Britannique.

droits territoriaux autochtones et dénoncer le manque de consultation dans les prises de décisions fédérales que l'AÉUM et l'ISA ont appelé au rassemblement. ☹

Or, des vidéos datant du 7 janvier montrent la confrontation physique entre des membres du clan Gidumt'en et la Gendarmerie royale du Canada, de part et d'autre d'un barrage en bois que les Forces armées détruisent et escaladent pour entrer en territoire autochtone. On y voit des femmes crier : « Nous sommes le peuple de cette terre, ce n'est pas votre terre », ou encore : « Si vous suiviez vos propres protocoles, vous ne seriez pas ici. Vous ne respectez pas vos propres lois. » C'est pour appeler au respect des

« Il faut questionner les médias qui disent que nous divisons le pays. Qui a été consulté lors des décisions? Qui est invité à la table? »

PHOTOS PAR LUCILE JOURDE-MOALIC



« Comment préserver nos terres pour les sept prochaines générations? Les entreprises extractives ne pensent qu'à remplir leurs poches maintenant »

Dans une vidéo partagée sur une page Facebook d'activisme autochtone, Molly, représentante du clan Gidumt'en, explique brièvement les droits des Unis'tot'en sur le territoire, indiquant que puisqu'elles n'avaient pas reçu le « consentement libre et informé » du système de gouvernance autochtone, les Forces armées ont violé ces droits. En effet, malgré le refus des chefs

Unis'tot'en de voir se construire des gazoducs sur leurs terres, la Cour suprême de Colombie-Britannique a donné en décembre 2018 l'autorisation à Coastal GasLink d'entamer un processus d'extraction sur le territoire Gidumt'en. Cette injonction est alors un laissez-passer pour la police, autorisée à forcer physiquement un point d'accès aux terres autochtones.



Ce qu'en dit Suzanne Fortier

La principale s'exprime sur les enjeux majeurs actuels de l'Université.

JULIETTE DE LAMBERTERIE
Éditrice Actualités

Au cours du semestre d'automne 2018, plusieurs enjeux ont monopolisé les discussions de la politique universitaire : McGill serait en retard sur le plan de mise en place d'une politique contre les violences sexuelles, ses équipes sportives porteraient encore un nom oppressif et colonialiste et l'Université échouerait à susciter la confiance de ses étudiant·e·s. La principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Suzanne Fortier, a reçu quatre représentantes des quatre principaux journaux étudiants (le *Daily*, le *McGill Tribune*, le *Bull & Bear* et *Le Délit*) pour se prononcer sur ces sujets.

McGill dans l'illégalité?

Un article de Radio-Canada affirmait le 11 janvier que McGill avait manqué la date limite du 1^{er} janvier, imposée par la loi sur les violences sexuelles dans les établissements d'enseignement supérieur, pour mettre en place une politique visant à les combattre et à les prévenir. Interrogée sur ce sujet, Mme Fortier rétorque :



COURTOISIE DE MCGILL

« Nous avons adopté une politique sur les violences sexuelles en 2016. Nous n'avons donc pas manqué la date limite. » La Principale affirme que ce qu'il reste à faire est de s'assurer que la politique actuelle soit modifiée pour satisfaire les contraintes de la loi. Ces changements ne peuvent toutefois être apportés sans avoir, au préalable, examiné ce qui ne fonctionnait pas avant, ce qui s'est fait au cours du semestre d'automne 2018. « Notre emploi du temps n'a pas parfaitement concédé avec celui du Québec, c'est tout. Nous sommes encore en train de décider des ajustements nécessaires pour se

complaire à la loi. [...] À la radio, j'ai entendu quelqu'un dire que McGill « n'avait pas fait beaucoup d'efforts », mais ce n'est pas vrai du tout ! Nous étions précisément les premiers à avoir instauré une politique de violence sexuelle. Je pense que les journalistes n'ont pas fait leur travail complet de vérification des faits. »

McGill et sa lenteur

Cette discussion semble justement soulever l'argument qui revient souvent : McGill serait une institution qui prend son temps, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux

qui paraissent fondamentaux, comme les violences sexuelles, l'oppression des minorités, ou encore l'écologie. Chris Buddle, doyen des services aux étudiants, dit clairement : « L'on entend souvent comme critique que McGill est « lente », mais nous sommes en effet une institution prudente et réfléchie. Et je pense que cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit d'enjeux aussi importants que le changement de nom. »

Suzanne Fortier, sur la question des relations professeur-élève, ajoute : « Nous accomplissons des actions immédiates quand la chose est évidente ; s'il y a un feu à McIntyre, nous agissons tout de suite. Mais lorsque la question concerne toute la communauté, et qu'elle demande vraiment réflexion, alors nous devons faire le travail correct de consultation. La question [des relations intimes] est complexe. Plusieurs fois, les gens qui ont vécu une expérience difficile, ou qui connaissent quelqu'un en ayant vécu une, demandent une action immédiate, sans se dire : cette décision-là pourrait être bonne pour ce cas particulier, mais peut-être pas pour la communauté en général. Par exemple, lorsqu'on nous

demande d'abolir complètement ce type de relations, nous devons nous demander : quel niveau d'autorité devrions-nous exercer sur la vie privée des gens? Est-ce à moi de décider si un·e TA de la Faculté de génie ne peut avoir une relation avec un·e élève en maîtrise dans le domaine des humanités? »

Engagement à double voie

En réponse à une question du *Délit* sur les possibles moyens d'améliorer la transparence des processus de prise de décisions au sein du Conseil des gouverneurs, Mme Fortier tranche : « On le fait déjà ! Si vous prenez le cas de *Divest*, on a déjà notre plan de travail disponible sur les sites web. [...] La transparence, c'est à double voie. [...] Le secrétariat dit bien que si vous avez des opinions, envoyez-nous vos opinions, mais les gens ne les partagent pas. [...] On fait des rencontres, on invite tout le monde et peu de gens se présentent. Alors je pense que c'est un travail important que l'on doit faire dans notre communauté, qu'on s'engage un peu plus chacun. Dans un climat de respect, mais qu'on s'engage! [...] »

Une politique à modifier

À l'agenda du Sénat : loi sur la violence sexuelle et rénovation des bibliothèques.

VIOLETTE DROUIN
Éditrice Actualités

Lors de la réunion du Sénat du 16 janvier, Christopher Manfredi, vice-principal exécutif et vice-principal aux études, a maintenu que le délai en ce qui concerne la conformation à la loi 151 sur la prévention de la violence sexuelle résulte du fait que McGill avait débuté le processus d'élaboration d'une politique concernant la violence sexuelle, et ce, avant l'existence de la loi. L'Université a donc dû entamer la modification de sa politique suite à la mise en place de la loi, qui stipule que chaque université et cégep de la province se doit d'adopter une politique au plus tard le 1^{er} janvier, afin que celle-ci soit mise en place en septembre. La politique finale sera présentée au Sénat lors de sa réunion en février prochain.

Un dossier de taille

De concert avec l'élaboration de la politique telle que stipulée



par la loi 151, un panel sous la présidence de la professeure Shaheen Shariff a complété une étude sur la violence sexuelle à l'échelle du campus. Durant sa présentation de l'étude, la professeure Shariff a indiqué le besoin de clarifier quels sont les services disponibles pour la communauté mcgilloise, ainsi que la nécessité de rétablir la confiance de celle-ci en l'habileté de gestion d'accusations par l'Université. Elle a également mentionné l'omniprésence de la culture du viol, décrite comme étant le « continuum de violence sexuelle »,

« [La professeure Shariff] a également mentionné l'omniprésence de la culture du viol »

des blagues jusqu'à la violence, en passant par le harcèlement. Les recommandations du comité de la professeure Shariff sont alignées avec celles présentées par la pro-

fesseuse Lucyna Lach, présidente du comité chargé d'implanter la politique contre la violence sexuelle. Elles ont indiqué la nécessité de mettre en place un comité permanent qui assurerait le respect de la politique, ce qui est requis selon la loi 151. Il a été suggéré d'inclure un module sur la violence sexuelle dans le tutoriel sur l'honnêteté intellectuelle, qui est obligatoire pour tous les étudiant·e·s, ainsi que de mettre en place une ressource en ligne semblable pour le personnel enseignant. La professeure Shariff a insisté qu'il faudrait « aller au-delà d'une éducation superficielle » en ce qui a trait aux formations qui seront éventuellement fournies aux membres de la communauté mcgilloise.

Rénovation de bibliothèques

D'importants travaux sont à prévoir dans trois bibliothèques mcgilloises, selon le rapport présenté par la professeure Colleen Cook. Le plus important est le projet *Fiat Lux*, qui verra une rénovation par étapes du complexe

McLennan-Redpath afin de fournir suffisamment de sièges pour 20% de la population étudiante – la capacité actuelle étant de 10%. De nombreux documents peu consultés seront déplacés vers un nouvel établissement afin de libérer de l'espace. La construction devrait débuter en 2021 ou en 2022.

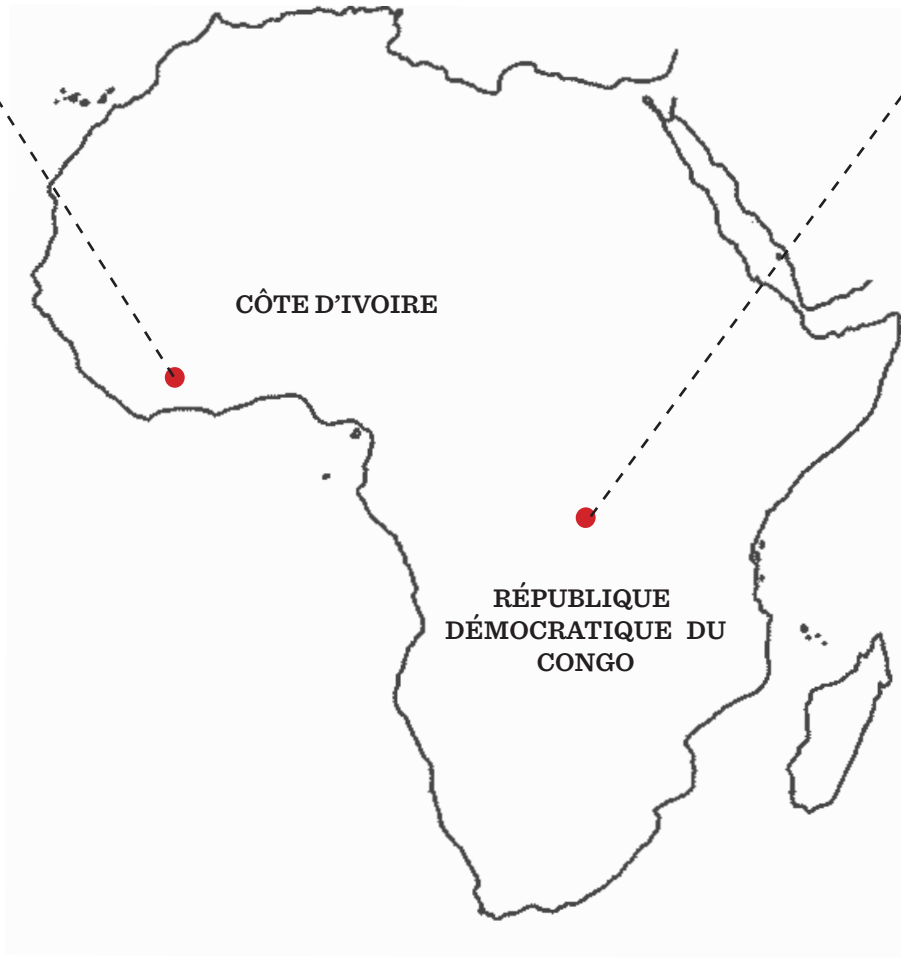
La bibliothèque Schulich de sciences et de génie sera fermée à partir de mai 2019 pour des réparations à la structure du bâtiment. Elle rouvrira ses portes durant l'été 2021. Entre-temps, les activités et matériaux de la bibliothèque seront déplacés au complexe McLennan-Redpath.

Le processus de restauration débutera bientôt pour la bibliothèque Osler de l'histoire de la médecine, qui avait été endommagée durant l'incendie du bâtiment McIntyre cet été.

Enfin, à l'été 2019, les bibliothèques mcgilloises feront la transition vers un catalogue informatique plus moderne. ☺

AFRIQUE

Laurent Gbagbo, Président de la Côte d'Ivoire de 2000 à 2010, a été acquitté par la Cour pénale internationale (CPI) après sept ans de détention, deux ans de procès et quatorze demandes de mise en liberté systématiquement refusées. L'ancien chef d'État ivoirien a été accusé de crimes contre l'humanité commis dans le cadre des violences postélectorales ayant secoué le pays en 2010 et 2011. La CPI s'est attirée de nombreuses critiques quant au traitement du procès et à son résultat final, notamment de la part de l'État ivoirien ainsi que d'organismes humanitaires. Plusieurs observateurs considèrent que les nombreux procès non aboutis et les acquittements sont des symptômes de problèmes institutionnels à la CPI. Charles Blé Goudé, ancien chef du mouvement ultranationaliste des Jeunes patriotes et allié politique de Gbagbo, a également été blanchi. Toutefois, peu après que le jugement soit tombé, la CPI a suspendu la libération des deux acquittés, qui demeureront en prison à La Haye jusqu'au 1^{er} février prochain. ☹



L'issue des élections présidentielles qui se sont tenues le 30 décembre en République démocratique du Congo demeure incertaine. Bien que tout le pays ait d'abord cru à une victoire surprise d'un opposant de Joseph Kabila, le président qui dirige le pays depuis 2001, il semble maintenant que l'homme fort du régime aurait permis à un opposant conciliant de gagner pour continuer à exercer lui-même le pouvoir indirectement. Selon les résultats officiels, Félix Tshisekedi aurait remporté les suffrages avec 38,57% des votes, tandis que des fuites de données gouvernementales révélées par des médias d'autres pays africains, ainsi que plusieurs enquêtes d'ONG, pointent plutôt vers un score de moins de 20%. Son adversaire Martin Fayulu, un ancien opposant qui aurait en réalité obtenu plus de 60% des votes, a annoncé qu'il se saisirait de la Cour constitutionnelle. La France et la Belgique ont d'ailleurs affirmé qu'elles avaient des doutes quant aux résultats de cette élection. ☹

POLITIQUE QUÉBÉCOISE

Un pipeline au Saguenay?

Une entreprise québécoise veut exporter le gaz naturel albertain.

RAFAEL MIRÓ
Éditeur Actualités

Bien qu'il ait fermé, en décembre, la porte à une éventuelle relance du projet Énergie Est, François Legault s'est montré ouvert à autoriser un nouveau projet privé de gazoduc passant par la province. Le projet « Gazoduc », mis de l'avant par le groupe GNL Québec, prévoit la construction d'un conduit de plus de 750 kilomètres reliant le nord-est de l'Ontario au Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'ouvrage approvisionnerait en gaz naturel provenant de l'Alberta une usine de liquéfaction du gaz, également détenue par GNL Québec. Le produit final, destiné à l'exportation, serait ensuite acheminé vers un nouveau terminal maritime à Tadoussac.

Contrairement à l'entreprise derrière Énergie Est, TransCanada, qui avait longtemps refusé à la province le droit d'évaluer son projet, GNL Québec a volontairement proposé de faire évaluer son projet par le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Par ailleurs, contrairement au projet Énergie Est dont l'approbation dépendait seulement du gouvernement fédéral, il sera possible pour Québec de refuser le projet. François Legault a déjà affirmé en décembre que le projet lui semblait « intéressant ».

Du mal à passer

On peut se demander si après l'épisode d'Énergie Est, les Québécois-es seront prêts à accepter qu'un pipeline passe sur leur territoire. GNL Québec s'est posé la question et a commandé à une firme de relations publiques une analyse constituée entre autres d'un sondage qui a conclu que, sans détailler le projet, une majorité de Québécois-es était défavorable à l'idée de construire un gazoduc au Québec. Dans un rapport obtenu par le journal *Le Devoir*, la firme de relations publiques indique comment GNL Québec devrait présenter son projet pour qu'il passe mieux dans l'opinion publique. Il propose plus précisément de vanter les supposés mérites environnementaux et économiques qu'entraînerait la construction du gazoduc.

Dans une publicité diffusée suite à l'annonce du projet, GNL Québec présente le gaz naturel qui sera transporté dans le gazoduc sous forme liquéfiée, comme une substance sans danger pour l'environnement et comme une alternative écologique aux autres énergies fossiles. La publicité affirme même que le projet contribuera à réduire le réchauffement climatique. Dans les faits, il est vrai que le gaz naturel liquéfié est beaucoup moins dommageable pour l'environnement en cas de déversement que le pétrole. Toutefois, des biologistes ont souligné que le procédé par lequel ce gaz naturel sera obtenu en Alberta, la fracturation hydraulique, est extrêmement dommageable pour l'environnement, car il dégage une grande quantité de méthane, un puissant gaz à effet de serre. De plus, l'impact qu'aura le nouveau terminal maritime de Tadoussac sur la faune marine du Saint-Laurent, notamment sur la population de bélugas, est lui aussi pointé du doigt. Rappelons qu'un projet similaire, le terminal d'Énergie Est à Cacouna, avait été annulé à la suite d'une forte médiatisation.



MAHAUT ENGERANT

L'Assemblée nationale divisée

La Coalition Avenir Québec (CAQ) et le premier ministre Legault se sont déjà montrés plutôt favorables au projet. Le Parti québécois (PQ) s'est montré ouvert au projet, jugeant qu'il s'agissait d'une meilleure alternative que le charbon ou le mazout actuellement utilisés en Europe, mais a toutefois émis des réserves sur l'origine du gaz transporté. Québec solidaire (QS) s'est prononcé contre le projet sous toutes ses formes, tandis que le Parti libéral du Québec (PLQ) est quant à lui demeuré silencieux.

Les trois partis d'opposition se sont toutefois rejoints cette semaine pour réclamer que l'enquête menée par le BAPE concerne les répercussions environnementales de tous les aspects du projet, y compris les émissions de gaz à effet de serre provoquées par l'extraction en Alberta. Après avoir annoncé par erreur qu'il allait évaluer le projet de cette façon, le ministre de l'Environnement Bertrand Charrette a finalement statué que aspect serait évalué séparément. Le projet Gazoduc reste donc sur la table : ce sera à François Legault de décider s'il va de l'avant. ☹

À la défense du doute raisonnable

Gilbert Rozon, #MeToo et l'importance de la preuve hors de tout doute raisonnable.

MARC-ANTOINE GERVAIS
Contributeur

Après le mouvement de dénonciation #MeToo (#MoiAussi au Québec, *ndlr*), le traitement réservé aux auteurs allégués d'« inconduites sexuelles » fait maintenant l'objet d'un débat ardent. Dans la foulée du dépôt d'une seule accusation contre Gilbert Rozon – et surtout du rejet de 13 plaintes portées contre lui – plusieurs ont pris d'assaut dans les médias un principe fondamental de la justice criminelle : la norme de preuve hors de tout doute raisonnable, qui favoriserait indûment l'accusé. Or, celle-ci est une composante de la présomption d'innocence, qui jouit d'une protection constitutionnelle et qui est une condition sine qua non à toute société qui se veut être une démocratie libérale. Le système de justice pénale doit peut-être se refaire une beauté, mais la solution ne réside certainement pas dans l'abaissement de la norme de preuve.

L'agression sexuelle en droit

La déclaration de culpabilité requiert la preuve de deux éléments : l'*actus reus* (« acte de culpabilité »), qui réfère à l'élément objectif de l'infraction, et la *mens rea* (« esprit criminel »), qui se rapporte à l'intention de commettre l'infraction. Voyons ensemble de quoi il s'agit dans le contexte de l'agression sexuelle.

Quant à l'*actus reus*, il comporte trois composantes : l'attouchement (1), à caractère sexuel (2), réalisé sans le consentement de la victime (3). L'examen du consentement se fait de manière *subjective*, en analysant l'état d'esprit de la victime au moment où sont survenus les attouchements : il faut se demander si la plaignante, dans son for intérieur, y consentait ou non. C'est donc dire que le témoignage de la victime est nécessaire à cette étape, et qu'il doit être scruté sous la loupe, à la lumière de l'ensemble de la preuve. Fait important : il n'existe pas de consentement tacite eu égard aux agressions sexuelles.

Quant à la *mens rea*, les projecteurs sont alors braqués sur l'accusé : avait-il l'intention de se livrer à des attouchements sur la plaignante? À ce stade, l'erreur peut être utilisée comme moyen de défense pour nier l'intention criminelle. L'accusé doit prouver

qu'il avait la croyance sincère mais erronée que la victime consentait aux attouchements. La simple croyance subjective n'est d'aucune utilité à l'accusé : il faut démontrer que la plaignante avait *communiqué*, par ses paroles ou par son comportement, son consentement aux gestes reprochés ; la passivité ou le silence ne suffisent pas. Dès qu'un « non » est exprimé, il y a

essentiels (identité de l'auteur, *actus reus* et *mens rea*) doivent être prouvés *hors de tout doute raisonnable* ; les poursuites criminelles doivent être conduites conformément aux procédures légales et à l'équité. Le doute raisonnable peut être appréhendé comme un doute fondé sur la raison et le bon sens ; il doit découler de la preuve (ou de son absence) et être plus que

de priver un-e citoyen-ne de sa liberté et de l'exposer à l'opprobre de la société du fait de sa conduite criminelle dépend de cette lourde charge qui pèse contre la Couronne, à savoir celle de prouver que l'inculpé est coupable hors de tout doute raisonnable.

Étant enchâssée dans la *Charte*, la norme de la preuve hors de tout

est écartée du processus. C'est plutôt dans la poursuite en responsabilité civile – une avenue présentement sous-exploitée – que la victime joue un rôle central. Il s'agit d'un moyen plus facile pour elle de tenir son agresseur responsable des gestes commis à son égard.

Le recours en responsabilité civile

Toute personne est tenue de réparer le préjudice (corporel, matériel ou moral) qui découle de son comportement fautif. Ainsi, la victime d'une agression sexuelle peut poursuivre en responsabilité civile son agresseur afin d'obtenir une compensation sous forme d'argent. Ce recours civil se distingue de la poursuite criminelle sur un point essentiel : la norme de preuve. Contrairement au crime d'agression sexuelle, la faute civile se prouve selon le standard de la *prépondérance des probabilités* : on jugera que la victime doit être compensée s'il est plus probable qu'improbable (50% plus un) que l'agression ait été commise.

En conséquence, il est beaucoup plus facile de poursuivre l'auteur d'une agression sexuelle au civil qu'au criminel. Le recours en responsabilité civile permet d'obtenir des dommages-intérêts (de l'argent) pour réparer son préjudice, mais il offre aussi à la victime la reconnaissance du tort qui lui a été causé. C'est d'ailleurs ce que recherchent les 14 plaignantes qui poursuivent Gilbert Rozon dans une action collective.

Il y a néanmoins un bémol important : ce type de recours étant sous le contrôle de la victime, celle-ci n'a plus de procureur pour la défendre. Ainsi, les honoraires des avocats peuvent constituer une barrière au recours en responsabilité civile. Les plaignantes peuvent aussi s'adresser aux petites créances – où il n'y a pas d'avocats – mais le montant maximal du dédommagement est de 15 000\$.

Le système de justice est loin d'être parfait et plusieurs solutions pourraient être envisagées pour pallier les deux problèmes les plus criants des victimes d'agression sexuelle : le traumatisme des procédures et le manque d'accessibilité du recours en responsabilité civile. La présomption d'innocence, droit de la personne essentiel à toute démocratie libérale, devrait néanmoins être épargné dans les propositions de réforme. ☉



IYAD KAGHAD

« La présomption d'innocence est garante des droits les plus fondamentaux de la personne, dont la liberté et la dignité humaine »

absence de consentement, à moins que la victime, par ses paroles ou par ses gestes, ait signifié ultérieurement à l'accusé qu'elle ait changé d'avis. Dans tous les cas, le moyen de défense de la croyance sincère ne peut être utilisé que si l'accusé a pris les mesures raisonnables pour s'assurer du consentement de la plaignante.

La présomption d'innocence

Notre système pénal canadien est fondé sur un concept de prime importance dans toute société démocratique : la présomption d'innocence. Celle-ci est protégée formellement par la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle a pour corollaire trois implications qui façonnent le déroulement des procès criminels : le fardeau de preuve repose sur la Couronne (l'accusé n'a pas à prouver son innocence) ; tous les éléments

frivole ou imaginaire. Cela dit, le standard n'est pas celui de la certitude absolue.

S'attaquer à la norme de preuve hors de tout doute raisonnable revient à s'en prendre directement à la présomption d'innocence, car, comme nous l'explique la Cour suprême, les deux concepts sont inextricablement liés :

Si la présomption d'innocence est le fil d'or de la justice pénale, alors la preuve hors de tout doute raisonnable en est le fil d'argent, et ces deux fils sont pour toujours entrelacés pour former la trame du droit pénal. La présomption d'innocence est un droit prévu à la *Charte canadienne* et à la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ; elle est garante des droits les plus fondamentaux de la personne, dont la liberté et la dignité humaine. La légitimité du pouvoir de l'État

doute raisonnable est là pour rester en droit canadien, hormis modification constitutionnelle – une procédure aussi onéreuse qu'improbable. Même si la pérennité de cette règle ne semble pas en jeu, il est impératif de la défendre et d'en chérir l'existence. Certes, elle avantage l'accusé dans les procès pour agression sexuelle, une infraction qui concerne en grande majorité les femmes et qui ne laisse souvent pas de preuve directe. Toutefois, Michael Spratt et Annamaria Enenajor, deux avocats de la défense s'exprimant à une conférence de la Société Runnymede à Toronto, ont tous les deux qualifié de « mythe » la croyance populaire selon laquelle il est plus difficile de prouver la culpabilité d'auteurs d'agression sexuelle.

La poursuite criminelle est contrôlée par l'État et elle sert à punir l'auteur de l'infraction; la victime

La résilience francophone

Les Franco-Ontariens prennent la parole après les coupures du gouvernement Ford.

LOUIS-THOMAS KELLY
Contributeur

La nouvelle péripétie du casse-tête fédéraliste se présente sous la forme d'une menace provenant de la politique linguistique du gouvernement de Doug Ford en Ontario. Dans le cadre de compressions budgétaires ayant pour objectif la diminution du déficit provincial, le gouvernement conservateur ontarien a fait des coupures aux services offerts en français. La mise à jour fiscale du 15 novembre dernier a annoncé la suppression du poste indépendant de commissaire aux services en français de l'Ontario : un rôle impératif à l'assurance de la qualité des services en français accessibles aux plus de 600 000 Franco-Ontariens.

La personne désignée comme commissaire est de fait un porte-parole indépendant de la communauté francophone auprès du gouvernement provincial grâce à ses analyses et ses recommandations annuelles. De plus, le gouvernement Ford a annoncé l'annulation du projet d'une université de langue française à Toronto ou dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Un projet marquant qui démontrait un immense pas en avant vers l'accès aux services en français en Ontario.

Une décision critiquée

Cette politique linguistique s'est fait condamner sur-le-champ, la justification s'étant fait entièrement rejeter par l'ex-commissaire lui-même. En effet, dans une entrevue avec Radio-Canada datant du 19 novembre 2018, François Boileau affirme son incompréhension face à la décision prise par le gouvernement d'annuler le caractère indépendant de son poste, passé sous la juridiction de l'ombudsman de la province. Il estime que les coupures vont épargner au gouvernement 300 000 dollars, en comptant son salaire, puisque ses employés seront sous l'égide de l'ombudsman. Évidemment, ce sont des chiffres minuscules en comparaison à l'ampleur du budget de la province de l'Ontario qui approche les 150 milliards de dollars par an.

Selon Marie Drolet, docteure à l'Université d'Ottawa et chercheuse dans le domaine de l'accès aux services en français en contexte minoritaire, le commissaire joue un rôle primordial à la survie franco-ontarienne : « Le commissaire aux services en français, François Boileau, est celui qui s'assure que la Loi sur

les services en français de 1986 est bien appliquée, en recevant des plaintes, assurant des suivis et déposant des rapports annuels analysant des enjeux particuliers au sein de la francophonie ontarienne ». Son analyse met l'accent sur l'ampleur du choix politique de Ford : la décision

refus le 14 janvier dernier de tenir compte des 1,9 million de dollars du gouvernement fédéral nécessaires au maintien du projet de l'Université de l'Ontario français, démontrent le manque de respect du gouvernement ontarien envers la communauté franco-ontarienne.

presque trois francophones sur quatre (72 %) en Saskatchewan et quatre sur cinq (78 %) à Terre-Neuve et Labrador. »

La communauté franco-ontarienne s'est mobilisée et fut nombreuse le 1er décembre dernier dans les villes de la province.

« Face à la nouvelle péripétie de la lutte canadienne-francophone pour des droits [...] suffisants, la résilience de la nation francophone est flagrante »



de novembre dernier créera un immense vide au sein de l'administration publique en Ontario.

Depuis l'annonce des coupures en novembre et les condamnations qui ont suivi, un recul s'est opéré. La province a annoncé la fusion du Commissariat aux services en français et du bureau de l'ombudsman - un bureau indépendant qui enquête sur toutes les formes de plaintes des citoyens face aux violations de leurs divers droits civils. D'après Boileau, son rôle de commissaire est différent de celui de l'ombudsman. Son mandat va beaucoup plus loin: il doit faire la promotion et la défense du français en Ontario.

En réalité, les décisions du gouvernement de Ford démontrent un manque de compréhension de la situation canadienne-francophone. Les priorités budgétaires de Ford présentent un obstacle majeur à l'accommodation efficace des services essentiels offerts en français à la minorité linguistique provinciale. De plus, les ajustements insuffisants du gouvernement Ford, comme le

Résistance francophone

Face à la nouvelle péripétie de la lutte canadienne-francophone pour des droits et des services d'accommodation minoritaire suffisants, la résilience de la nation francophone est flagrante. La mobilisation de la communauté francophone démontre la profondeur de l'injustice. Selon la docteure Drolet, l'enjeu transcende les frontières provinciales et est devenu un point commun dans la lutte pour le respect des droits francophones au Canada.

Docteure Drolet, gestionnaire de projets au Centre psychosocial à Ottawa, démontre l'ampleur de la situation en soulignant la situation actuelle dans les services de santé mentale : « Selon Gagnon-Arpin et al (2014), la majorité des francophones en situation minoritaire préfèrent avoir des services en français. Cependant, seulement 40% des Franco-Ontariens reçoivent leurs services sociaux, de santé et de santé mentale en français. Pire encore, deux francophones sur trois (67%) en Alberta ne reçoivent pas de services dans leur langue,

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), porte-parole de la résistance francophone, a annoncé que « 14 326 personnes sont sorties, partout en province, pour s'opposer à l'injustice des coupures annoncées par le gouvernement provincial visant la suppression de l'Université de l'Ontario français et du Commissariat aux services en français. Il y a même eu neuf manifestations de solidarité aux Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes dans les autres provinces canadiennes. » Ces diverses manifestations de solidarité ont même eu des échos sur la scène internationale. Peu importe la province de résidence, les Canadiens-français et les Canadiens-anglais francophiles se sont unis autour de la cause de condamnation de la discrimination envers les minorités linguistiques de langues officielles canadiennes. Ceci démontre la solidarité profonde parmi les différents groupes canadiens-français, mais surtout l'union fédérale au sein de la politique canadienne. La mobilisation et la solidarité entre les groupes démontrent véritablement que la réconciliation est la colonne vertébrale du fédéralisme canadien.

La place fragile du français

D'un point de vue historique, la nation minoritaire canadienne-francophone a été dominée par la majorité anglophone depuis 1759. Il est évident que le français est une langue menacée au Canada, et doit ainsi être protégé par des mécanismes législatifs, comme la Loi sur les langues officielles de 1969. Un gouvernement fédéral - étant donné la multitude de contextes rendant une trop grande centralisation difficile et inopportune - est généralement reconnu comme le système idéal pour gouverner un territoire vaste et diversifié. Une structure constitutionnelle, comme celle du Canada, qui divise les pouvoirs entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sous-nationaux se place comme un point de réconciliation. Les défauts d'un tel système de gouvernance semblent se répéter, les intérêts provinciaux variés et

« D'un point de vue historique, la nation minoritaire canadienne-francophone a été dominée par la majorité anglophone depuis 1759 »

divergents se présentant comme un obstacle à l'harmonie nationale. Ainsi, le cas canadien se présente comme un point d'analyse idéal de tous ces espoirs, enjeux et défis.

La population canadienne-francophone est majoritairement située au Québec, bien que la population francophone du Canada s'étende en dehors des frontières québécoises. La concentration de la majorité des francophones est au Québec, où le français est la langue officielle, et la plupart des minorités francophones se situent en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ceci ajoute une complexité à la gouvernance canadienne. Dans le fond, le résultat est une asymétrie des politiques aux niveaux fédéral et provincial. La nation minoritaire canadienne-francophone (hors Québec) se voit accorder des droits particuliers, notamment grâce à la Charte canadienne des droits et libertés de 1982, en guise de préservation d'une identité qui se distingue de la majorité anglophone. Le résultat est que la menace d'assimilation, et donc d'extinction du français, a créé une résilience particulière parmi les francophones en contexte minoritaire au Canada. ☺

Le contrefort de nos *intuitions*

Portrait de Bergson, ou comment apprendre à vivre merveilleusement le réel.

SIMON TARDIF
Éditeur Philosophie

Le philosophe français Henri Bergson est un penseur de l'expérience et peut nous aider à mieux vivre. Pareil exercice demande à ce que nous regardions ensemble le mouvement « sans concept interposé ». Bergson s'opposait à ce que l'on vive de la manière enseignée par les concepts abstraits. Le temps spatialisé n'est pas le temps réel et parler du temps de la sorte en revient souvent à l'expérimenter similairement. Plutôt, Bergson tentait de saisir une parcelle du réel pour laquelle le langage se montre incapable de quoi que ce soit, loin des mots desquels nous sommes les habitués. Contrairement à ce que purent penser les phénoménologues français de l'après-guerre, il y avait bien une phénoménologie avant eux, en France. D'une clarté dont bien peu peuvent se vanter en phénoménologie, les mots ordinaires de Bergson ont pour eux le mystère de convaincre de vivre ce dont parlait le philosophe. Nous pourrions évoquer une éducation au sentiment d'exister et d'une « sagesse [qui] met en fuite les papillons noirs de l'angoisse métaphysique ».

À cet égard, la philosophie de Bergson est une « philosophie à l'endroit », nous disait Jankélévitch, une philosophie qui n'a plus « la tête en bas », en ce sens qu'elle s'écoule et crée dans le sens de la vie. Un appel bergsonien à délaissier ces mauvaises habitudes de la pensée, ces habitudes par lesquelles nous tirons du concept l'expérience. C'est pourquoi, nous aimons à dire que de saisir l'exaltation de vivre, c'est véritablement saisir consciemment l'expérience vécue. Intuitivement, une fois délogés de nos rapports intellectuels au temps abstrait et à sa dimension spatiale, nous pouvons saisir le *passage du temps*, la durée. La valeur d'une telle expérience ne se réduit pas à ce que l'on pourrait en dire. Les mots ne suffisent plus.

Afin de saisir toute la beauté et la révolution que peut exercer sur nous l'expérience du temps qui passe, du monde qui transpire la vie, il nous faut impérativement nous disposer à l'expérimentation. En ce sens, Bergson ne prétend pas nous faire comprendre ce qu'est la durée ou encore, dans une manière plus large, le devenir toujours en cours du monde, par le simple ministère des mots. Plutôt consent-il à nous en

donner la méthode, à en imprimer le rythme dans des phrases savant épouser des formes desquelles nous ne sommes pas étrangers. Ainsi, l'intuition bergsonienne procède d'une philosophie pratique sans « mouvement rétrograde du vrai », sans explication *a posteriori* – toujours un peu artificielle – des expériences vécues. Autant Épicure, les stoïciens et les autres écoles antiques offraient-ils des exercices et une expérience suggérée du monde, autant nous tenons de la modernité occidentale un philosophe français ayant su nous ouvrir des chemins bien particuliers de l'expérience.

PORTER ATTENTION

On s'est opposé à Bergson. Certains lui ont rappelé que « l'attention peut préciser, éclairer, intensifier : elle ne fait pas surgir, dans le champ de la perception, ce qui ne s'y trouvait pas d'abord ». L'expérience réfute cela. Des femmes et des hommes, depuis des millénaires, ont pour fonction « justement de voir et de nous faire voir ce que nous n'apercevons pas naturellement ». Il est ici question, évidemment, des artistes. Dans *La pensée et le mouvant*, Bergson nous entretient au sujet de l'art comme d'un outil convoquant le réel. Car, vraiment, si tout nous était donné par nos sens, à quoi donc pourrait nous servir l'art...? Sinon à en ouvrir le *faire*. Bergson de dire : « À quoi vise l'art, sinon à nous montrer, dans la nature et dans l'esprit, hors de nous et en nous, des choses qui ne frappaient pas explicitement nos sens et notre conscience? » En cela, l'écrivain Stefan Zweig, dans son roman *La confusion des sentiments*, nous éclaire bien plus au sujet de certains aspects tout particuliers de la psychologie humaine que ce que tout l'agencement conceptuel freudien peut quant à lui faire. L'artiste est donc un révélateur, au sens profond d'un dévoilement,

d'un voile d'anamorphoses dont on ferait momentanément l'économie. L'artiste crée du vrai et modifie de cette manière notre contact au monde. Suivant nos sensibilités, pouvons-nous véritablement revenir en arrière, comme d'un autre monde, après avoir contemplé des peintures impressionnistes de Van Gogh, ressenti la vraie grandeur du monde dans les haïkus de Kobayashi Issa, entendu la musique de Franz Schubert, apprécié le courant de conscience de Virginia Woolf, saigné les plaies de René Char? Allons.

L'action le commande le plus souvent. Le philosophe nous dit que l'humain discrimine et sélectionne selon certains critères. Il n'y a qu'à voir, nous dit-il, la manière dont notre mémoire opère. Pour autant, les artistes sont d'excellents guides desquels nous pouvons tirer la volonté de devenir nous-mêmes artiste attentif de notre propre existence.

CONVERSION À L'ORDINAIRE

Dans *La pensée et le mouvant*, la pensée bergsonienne appelle à une « conversion de l'attention », à nous tourner vers la réalité en constant devenir. Il serait alors question de laisser tomber pour un moment les concepts, produits de l'intelligence et propres de l'action, afin d'entrevoir directement la réalité. Bergson dira d'ailleurs de sa philosophie qu'elle « [dé-tourne] cette attention du côté pratique-intéressant de l'univers et [la retourne] vers ce qui, pratiquement, ne sert à rien » et qu'elle est en cela une « conversion de l'attention ». Peut-être cette attention n'est-elle pas pratique à la chose scientifique, mais elle l'est du point de vue humain.

Par ailleurs, un segment important de la philosophie japonaise avait en haut respect une telle éducation à l'attentivité, à l'intuitionnisme, au « *mono no aware* », au devenir du monde. Les bouddhistes pensaient également la chose. Elle est plus rare en Occident et peut se résumer assez vite par des penseurs du devenir tels que Héraclite, Nietzsche, Jankélévitch ou encore, justement, Bergson. Saisir l'intérêt de la pensée bergsonienne peut parfois revenir à assimiler les conséquences qu'ont tirées les doctrines japonaises d'une telle pratique. Si l'on comprenait, par exemple, le changement tel qu'il s'opère, « non seulement la philosophie y gagnerait, mais notre vie de tous les jours – je veux dire

l'impression que les choses font sur nous et la réaction de notre intelligence, de notre sensibilité et de notre volonté sur les choses – en seraient peut-être transformées et comme transfigurées ».

En s'attardant à l'attentivité, Bergson nous interpelle davantage sur la manière d'expérimenter que sur la nature de nos expériences. Qu'importe de voyager à l'autre bout du monde ou encore d'être dans la relation de nos rêves ; l'important réside dans la manière de vivre. L'intensité que l'on veut bien conférer à nos expériences révèle notre joie. Marchons, parlons, dansons, buvons, baisons différemment. Soyons cette extase des transpirations du réel. Comprendre cela, c'est se donner « à la fois la quiétude du devenir et l'ivresse de la liberté, la durée sage et la minute heureuse, la paix de ce soir et la joie de ce matin », pour reprendre les bons mots de Jankélévitch.

L'odyssée intérieure dont nous sommes les glorieux invités n'aboutit qu'à nous-mêmes. Peut-être même, constitue-t-elle la seule manière d'aspirer sérieusement à la maxime du poète Pindare : « Deviens qui tu es. » Quand bien même Bergson aurait-il tort, cela n'a – au fond ! – que peu d'importance... La vérité logique importe finalement peu lorsque la source s'épanche sans entrave. On peut vivre tel que Bergson l'entendait et c'est peut-être là l'essentiel de ce qu'il y a à en dire. La tranquillité d'âme n'est qu'à la distance de notre expérience. ☉



F.S.
FATIMA SILVESTRO

D'où nous vient notre respect des grands artistes, sinon du fait que nous aurions « déjà perçu quelque chose de ce qu'ils nous montrent »? Mais face à ce perçu, nous n'aurions guère porté une attention pourtant toute nécessaire. À l'époque où Bergson écrit ses livres, l'image généralisée de l'artiste en tant qu'individu idéaliste et distrait est très présente. Alors, comment se fait-il que l'artiste sache si bien porter à lui cette phénoménologie de ce que nous manquons tous, en quelque sorte? Eh bien, dans la vie quotidienne, l'intérêt pratique demande à ce que l'on évacue l'attention, nous dira Bergson.



LIVRES DE HENRI BERGSON:

Essai sur les données immédiates de la conscience (1889)
Matière et mémoire (1896)
Le Rire (1900)
L'Évolution créatrice (1907)
L'Énergie spirituelle (1919)
Durée et Simultanéité (1922)
Les Deux sources de la morale et de la religion (1932)
La Pensée et le Mouvant (1934)

« À Québec, les choses bougent »

Le Délit rencontre Marius Larue, producteur, ingénieur du son et artiste de Québec.



IYAD KAGHAD

A lors que son premier single est en ligne sur YouTube depuis le 21 novembre dernier, Marius Larue est au quotidien l'un de ces acteurs de l'ombre dans l'industrie de la musique. Dans cette entrevue, celui qui signe ses productions #MadeOnMars revient sur l'expérience souvent occultée des artistes du son et sur les enjeux de la scène locale dans la capitale nationale.

Le Délit (LD) : *De l'écriture d'une chanson à la sortie d'un clip officiel, plusieurs étapes sont nécessaires ; peux-tu expliquer quel est ton rôle dans le processus ?*

Marius Larue (ML) : Tout d'abord, il dépend de chaque contexte. Parfois, je vais simplement enregistrer un client. Je vais donc travailler davantage l'aspect technique du son ; il s'agit souvent de faire du *mixing* et du *mastering*, qui sont des processus d'enrobage de la musique. Le *mixing* consiste à balancer autant que possible les différents éléments composant un son, une musique. Il existe des lignes techniques directrices pour produire un son esthétique. Il s'agit, par exemple, d'équilibrer la voix du chanteur avec les différents instruments tout en respectant le style musical désiré. Le *mastering*, c'est la

« J'avais envie de faire converger en un seul endroit les gens qui ont les mêmes intérêts musicaux que moi, de rassembler une communauté mélomane »

touche finale. On travaille le son pour qu'il émane bien de tous les médiums, comme la radio, la télé, les écouteurs d'iPod, etc. Dans ces cas, l'engagement que je prends se limite uniquement à la qualité sonore du produit final. Cependant, il m'arrive plus souvent de participer à des projets pour lesquels j'ai un réel engagement artistique parce que le travail effectué est plus transversal ; j'écris des paroles, crée le son ou participe à la direction du clip.

LD : *Tu es toi-même artiste. Tu viens de partager sur YouTube ton dernier single « Monde ». Peux-tu nous en parler un peu plus ?*

ML : Ça faisait un bon moment que cette chanson dormait dans mon ordi. Je l'ai composée et enregistrée il y a au moins sept mois. Ce fut un long processus, parce que j'avais beaucoup de travail et d'engagements ailleurs. Cette chanson, c'est un *trip*, un délire. C'est l'expression de cet

amour que j'ai pour le voyage. Ma mère est suisse et j'ai eu l'occasion de voyager pas mal à travers l'Europe. J'ai simplement parlé avec mon cœur et voulu transmettre cette bonne *vibe*, des moments de sérénité que l'on a quand on est ailleurs que chez soi. Ça vient aussi de ce désir de voir le monde, de rencontrer des gens de partout et de partager ce que je ressens avec eux. C'est une chanson qui se veut simple, dans le sens où je recherche simplement à transmettre un état d'âme positif, centré sur la joie de découvrir autrui et de profiter des moments de liberté.

LD : *Ton père est saxophoniste et fait partie des musiciens qui accompagnent Hubert Lenoir en tournée. Peux-tu nous parler du rôle joué par ta famille dans ta quête de création ?*

ML : Ça peut paraître marrant à mentionner, mais ma mère m'a toujours dit qu'elle allait souvent voir des spectacles de musique

lorsqu'elle était enceinte de moi. Ça signifie qu'avant même ma naissance, je baignais déjà dans la musique. C'est quelque chose qui est simplement dans mon sang. J'ai toujours ressenti le besoin de faire de la musique. Cela a été fondamental dans mon éducation. Ma famille est constamment environnée par la musique et l'art en général. Mais, je ne peux pas vraiment mettre de mot sur pourquoi c'est comme ça. Ça sort de moi et c'est tout.

LD : *Quelles sont tes plus grandes inspirations en termes de sonorité musicale ?*

ML : Oh *shit*, c'est une question difficile ! Vite comme ça, je dirais

par les intégrer. J'adore aussi Londres. Londres, pour moi, c'est une esthétique, c'est mythique. Je pense à des artistes comme Tom Misch, Skepta, Jorja Smith ou encore Jesse Boykins III. Londres est une ville qui vit naître de grands studios et de grands artistes à travers le 20^e siècle. Je retrouve une certaine authenticité dans cette ville et c'est ce qui me plaît. C'est moins pop, moins « carton », comme on pourrait voir dans l'industrie américaine. Sinon, évidemment, j'ai beaucoup été influencé par mon père concernant le jazz, et le funk du côté de ma mère aussi. Je ne pense pas avoir ni un créneau ni un style particulier, c'est davantage un amalgame de toutes sortes. Par contre, on élimine le country (rire, *ndlr*) !

LD : *Tu viens d'emménager dans un nouveau studio. Quels sont les principaux avantages d'être maintenant établi en basse-ville de Québec ?*

ML : Un mot : centralisation. J'avais envie de faire converger en un seul endroit les gens qui ont les mêmes intérêts musicaux que moi, de rassembler une communauté mélomane. Ça me permet aussi d'avoir un vrai studio professionnel avec du matériel de qualité. L'avantage d'être en basse-ville, c'est l'accessibilité. Le centre-ville de Québec est un point milieu dans l'agglomération urbaine de la capitale. Tous les moyens de transports permettent de venir ici. J'aime l'endroit, il me permet de me vider la tête quand j'en ai besoin, le Ashton est tout prêt, toujours utile (rire, *ndlr*) !

LD : *Dans l'imaginaire collectif, Montréal est souvent perçu comme le carrefour créatif du Québec. En quoi la capitale nationale joue-t-elle un rôle de plus*

« Je sens ce désir chez les artistes de Québec de faire connaître au-delà de leur ville leur créativité, d'exporter leur talent, comme le fait Montréal »

que certains styles musicaux comme le jazz, le soul, le trap et le R&B influencent assez mes sons. Je dirais aussi que je me nourris beaucoup de ce que mon environnement m'apporte. Les gens me font souvent découvrir de nouvelles choses et je finis

en plus important dans l'enrichissement artistique et culturel de la province ?

ML : Je ne me rappelle plus qui avait dit ça, mais j'ai entendu à RDI Musique récemment ceci : « Je ne sais pas ce qu'il y a dans l'eau à Québec, mais on sent que

quelque chose se passe. » Je suis assez d'accord avec ça. À Québec, les choses bougent. Il est vrai de dire qu'avant, que ce soit positif ou négatif, Montréal nous faisait de l'ombre. Montréal, c'est gros ; il y a un bassin d'artistes important, beaucoup de possibilités. Et justement, j'ai cette impression qu'à Québec, avec le temps, on a développé un complexe d'infériorité, qui à mon sens reste persistant mais se tasse graduellement. C'est-à-dire qu'il y a énormément de talent à Québec, de culture musicale, de gens explorant des esthétismes sophistiqués, *underground*. Je sens ce désir chez les artistes de Québec de faire connaître au-delà de leur ville leur créativité, d'exporter leur talent, comme le fait Montréal. Beaucoup de choses sortent de Montréal vers le monde, mais je pense que de belles choses sortiront de Québec. Il y a moins de moyens de diffusion à Québec, le réseau est moins grand, la ville est plus petite... Mais justement, ça change. On pense à Hubert Lenoir, une figure maintenant bien connue dans la province et à qui le monde tend les bras. C'est quelqu'un qui est artistiquement assez puissant, qui a son délire, son truc. Plusieurs groupes sont là, comme *Élégie* que tu connais. Les gens se réveillent. On voit des gens qui ont du talent. Ce n'est pas uniquement : « On fait du beat pour s'amuser. » On entend les créations et on se demande : « Mais d'où ça vient ça ? Ça mérite d'être entendu. »

LD : *Le bar Le Cercle offrait autrefois une vitrine intéressante pour les artistes locaux. Sa fermeture est-elle un problème pour la valorisation d'artistes émergents à Québec ?*

ML : Oui et non. Oui, parce que c'est un endroit de moins, et disons qu'à Québec, il y a peu

parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui créent, il y a une effervescence, mais on a connu un creux dans les deux, trois dernières années. Ce n'est pas pour rien que Le Cercle a fermé ; peu importe s'il existe un bar pour accueillir des artistes émergents, si personne ne vient, personne

d'intérêt. Les gens préfèrent les bars. Je ne sais pas.

LD : *Pour pallier à ce manque de demande, comment Québec pourrait-elle se positionner pour aider la promotion d'artistes locaux ? Québec peut-elle se distinguer par rapport aux autres*

parle aussi des radios hors ville de Québec. Tout est dans la diffusion. À Québec même, certaines radios diffusent les artistes locaux, comme CHYZ, la radio universitaire de l'Université Laval. Mais le problème réside dans la visibilité de ces mêmes radios. Après, si l'on parle d'Hubert (Lenoir, *ndlr*), pour en revenir à lui, ce qui m'a surpris, c'est qu'il a bénéficié d'une diffusion monstre. Même Radio X diffusait sa musique.

LD : *Cela n'est-il pas dû au fait qu'il était déjà connu auparavant, grâce à son groupe The Season ?*

ML : Oui et non. Dans un sens, les radiodiffuseurs le connaissaient, donc cela a pu aider. Mais factuellement, Hubert est musicalement excellent. C'est sa musique qui fait son renom et non sa personnalité. Toujours est-il que, dans une vision plus large, il y a un bassin de population moins important à Québec. Il y a donc mécaniquement un marché moins grand, avec moins de possibilités. Mais Québec grossit, et c'est là que notre implication devient intéressante. Québec a toujours été une ville attirante pour sa beauté, sa tranquillité et son aspect historique, mais la vie culturelle à Québec bouillonne. Hubert en est une manifestation, et d'autres suivront assurément. ☺



d'endroits qui laissent la place à la relève. Il n'y a pas vraiment de lieux où l'on peut exposer ce que l'on fait, très peu de vitrines. Mais en même temps non, parce que malheureusement le public n'est pas au rendez-vous. C'est drôle,

ne vient ! J'ai l'impression qu'il y a très peu de demande culturelle. Je pose la question ouvertement : quels loisirs ont les gens de Québec dans leur soirée ? Je ne sais pas. Y'a peut-être pas assez de gens, peut-être y a-t-il un manque

villes canadiennes ?

ML : Je dirais évidemment que le financement, l'argent et les subventions sont toujours les bienvenus. Ensuite, j'ai envie de dire que les stations radiophoniques jouent un rôle important. Et, ici, je

*Propos recueillis par
IYAD KAGHAD
Coordonateur Photos*

Calendrier culturel

D'JOHÉ KOUADIO
Éditrice Culture

L'hiver et les températures négatives ont irrémédiablement pris leurs quartiers à Montréal et souvent, à la pêche aux événements artistiques est préférée la formule casanière « canapé et repas chaud ». Mais puisque *Le Délit* n'a, à ce jour, pas encore de rubrique « Cuisine », nous vous proposons notre idée, pour cette semaine, de la recette d'un bon bouillon de Culture.



théâtre

Du 23 au 27 janvier

JUSTE LA FIN DU MONDE
au Studio Jean Valcourt du Conservatoire d'Art Dramatique de Montréal
mise en scène par Émilie Alexandre
Tout au long de la semaine, le club de théâtre francophone de McGill, Franc-Jeu, et la compagnie House XII s'associent pour vous présenter une des pièces les plus célèbres de Jean-Luc Lagarce. ☺

rencontres

Du 25 au 27 janvier

FESTIVAL AFRO URBAIN
au Centre des Arts de la Maison d'Haïti
Cette fin de semaine, se tiendra la première édition de ce festival qui propose des rencontres artistiques dans des disciplines variées (arts visuels, littérature, mode ou danse), mais dont l'objectif commun est de créer des espaces de discussions entre les différentes communautés montréalaises. ☺

performance

Du 23 au 26 janvier

BACH + GIRA
au Théâtre Maisonneuve
Cette semaine est aussi l'occasion de découvrir la compagnie de danse brésilienne Grupo Corpo lors des représentations de deux de leurs créations : *Bach* et *Gira* sous la direction du chorégraphe Rodrigo Pederneiras. ☺

Les 22 et 23 janvier

SUSPIRIA
au Ciné-Campus de l'Université de Montréal
Si vous préférez vivre le grand frisson au cinéma plutôt que les pieds dans la neige, vous pourrez assister à la projection de *Suspiria*. Peut-être une des dernières occasions pour vous de voir ce film d'horreur signé Luca Guadagnino sur grand écran. ☺

cinéma

Dimanche 27 janvier

SAY MY NAME
au Musée Redpath
Les projections de films documentaires du Musée Redpath ont déjà fait leur rentrée et cette semaine, *Say My Name* de Nirit Peled est à l'honneur. Le film revient sur les parcours difficiles de femmes artistes comme Erykah Badu ou la chanteuse Estelle dans l'industrie de la musique aux États-Unis, où racisme et misogynie font système. ☺

documentaires

PRÉSENTATIONS

On vous présente les membres de la nouvelle équipe du *Délit* pour le semestre d'hiver 2019 ainsi que leur chanson du moment!



Lara Benattar
Rédactrice en chef
Coniugati passeggiare
Dente



Niels Ulrich
Coordonnateur de la production
Thunder
Niko Javan



Paul Llorca
Coordonnateur réseaux
The most forgotten french boy
Keep Dancing ink



Lucile Jourde Moalic
Coordonnatrice Réseaux
Drifter
Hippie Sabotage



Vincent Morreale
Coordonnateur Multimédias
Cupidon s'en fout
Georges Brassens



Iyad Kaghad
Coordonnateur Photos
KYLL
Médine



Béatrice Malleret
Coordonnatrice Illustrations
Love of my life worldwide
Erykah Badu



Mélina Nantel
Coordonnatrice Correction
Saudade - Thierry Corporation



Emma Raiga-Clemeneau
Coordonnatrice Correction
Come Over - The Internet



Antoine Milette-Gagnon
Éditeur Société
Besoin pour vivre
Claude Dubois



Gégroire Collet
Éditeur Société
Where's the catch?
James Blake ft André 3000



Audrey Bourdon
Éditrice Culture
Hunger of the prince
alt-J



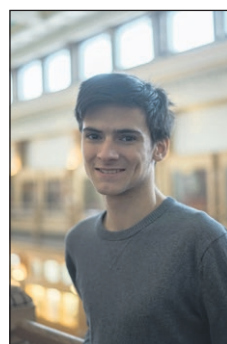
D'johé Kouadio
Éditrice Culture
Peguel Uma Chuva
Perota Chingo



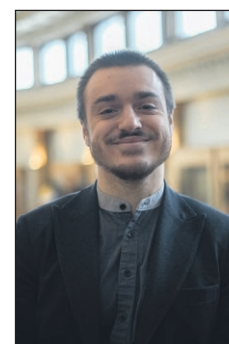
Juliette de Lamberterie
Éditrice Actualités
Magic Abyss Hotel
Family Time



Violette Drouin
Éditrice Actualités
Qué Vendrà
Zaz



Rafael Miró
Éditeur Actualités
Tenir debout
Fred Pellerin



Simon Tardif
Éditeur Philosophie
Mon pays
Gilles Vigneault